



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA VILLE D'ALÈS

Dir. Moyens Généraux Patrimoine  
Garage et Pool  
Tél : 04.66.56.25.40  
RÉF : 2024NP-GFN-AVVA

**Objet :** Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition et à la livraison de véhicules d'occasion pour les services de la ville d'Alès (articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4 à R2123-6 du Code de la commande publique) - autorisation de signature du marché et tout autre document y afférent

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703) ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°25\_02\_06 du conseil municipal du 15 mars 2025 donnant délégation du conseil municipal à Monsieur le maire en application des articles L2122-22 et L1413-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité, pour la ville d'Alès, d'acquérir de nouveaux véhicules d'occasion pour ses services ;

Considérant que le présent marché est alloté conformément aux articles L2113-10 et R2113-1 du Code de la commande publique,

lots	désignation
1	acquisition et livraison de 5 véhicules utilitaires d'occasion de moins de 3,5t. pour les services de la ville d'Alès
2	acquisition et livraison d'un véhicule d'occasion de moins de 3,5t. pour les services de la ville d'Alès

Considérant que ces prestations relèvent des familles de nomenclature interne suivantes :

lots	code	désignation
1	62 101 5	acquisition de véhicules utilitaires d'occasions < 3,5t
2	62 101 2	acquisition de véhicules

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication le 16 septembre 2025 au BOAMP avec parution le 16 septembre 2025 et mise en ligne sur la plate-forme de dématérialisation «[www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)» ;

Considérant la date limite de réception des offres fixée au mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 12h ;

Considérant les critères de sélection des offres avec leur pondération, tels que mentionnés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation, à savoir :

Critères	Pondération
1 – Prix : montant net de la décomposition du prix globale et forfaitaire Ce montant correspond aux acquisitions moins le montant de la reprise des véhicules anciens. (meilleure montant de DPGF/ DPGF de l'offre à noter) X coefficient de pondération	70 %
2 – Valeur technique appréciée au vu des fiches techniques des véhicules + délai de garantie et d'un mémoire justificatif précisant les moyens matériels et humains mise à disposition pour l'exécution du marché, (dépanneuse, atelier de réparation, valise de diagnostic, ponts de réparations, nombre et qualifications du personnel, conditions d'intervention sur site ou au garage du prestataire)	30 %

Considérant qu'au titre du lot 1, seule l'entreprise suivante a remis une offre dans le délai et les conditions imparties, à savoir :

- la société **GMK Cars 30**, représentée par Monsieur Guilhem ARFOUNI en sa qualité de gérant – 715 chemin de La Plaine – 30340 Salindres ;

Considérant qu'au titre du lot 2, seule l'entreprise suivante a remis une offre dans le délai et les conditions imparties, à savoir :

- la société **GMK Cars 30**, représentée par Monsieur Guilhem ARFOUNI en sa qualité de gérant – 715 chemin de La Plaine – 30340 Salindres ;

Considérant qu'au regard des renseignements demandés au titre de la candidature afférents à la capacité juridique, économique et technique et aux références professionnelles, l'acheteur public a admis la candidature pour les lots 1 et 2 ;

Considérant qu'au titre du lot 1, la prestation supplémentaire éventuelle n'est pas retenue ;

Considérant la proposition et le classement de la société GMK CARS 30, pour les lots 1 et 2 ;

Critères	Pondération	Lot 1	Lot 2
<b>Critère 1 : prix</b>	70 %	132 098,80 € HT 70 / 70	17 493,76 € HT 70 / 70
<b>Critère 2 : valeur technique</b>	30 %	30 / 30	30 / 30
<b>TOTAL</b>		<b>100 / 100</b>	<b>100 / 100</b>
<b>Classement</b>		<b>1</b>	<b>1</b>

Considérant qu'au titre du lot 1 et au regard des critères de sélection des offres susvisés, la proposition de l'entreprise **GMK Cars 30**, représente l'offre économiquement la plus avantageuse ;

**Considérant** qu'au titre du lot 2 et au regard des critères de sélection des offres susvisés, la proposition de l'entreprise **GMK Cars 30**, représente l'offre économiquement la plus avantageuse ;

**Considérant** que, lors de la validation de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur a décidé de retirer la reprise des deux véhicules électriques Virtu B du périmètre du marché, cette modification étant formalisée par la mise au point annexée à l'acte d'engagement ;

## DÉCIDE

### ARTICLE 1 :

Est retenue, au titre du lot 1, relatif à l'acquisition et à la livraison de 5 véhicules utilitaires d'occasion de moins de 3,5 t pour les services de la ville d'Alès, la société **GMK Cars 30**, représentée par Monsieur Guilhem ARFOUNI en sa qualité de gérant – 715 chemin de La Plaine – 30340 Salindres, pour un montant de la décomposition du prix global et forfaitaire de 132 098,80 € HT (cent trente-deux mille quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingts centimes hors taxes) incluant 2498,80 € HT (deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingts centimes hors taxes) de frais d'immatriculation et de carte grise soit 158 518,56 € TTC (cent cinquante-huit mille cinq cent dix-huit euros et cinquante-six centimes toutes taxes comprises).

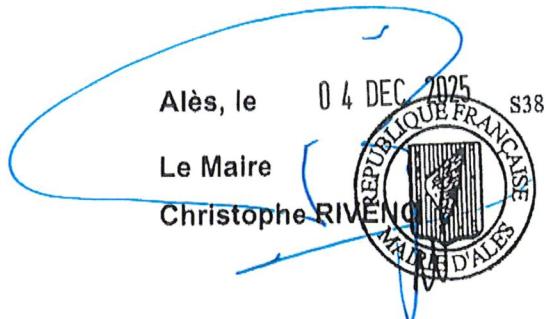
Est retenue, au titre du lot 2, relatif à l'acquisition et à la livraison d'un véhicule d'occasion de moins de 3,5t. pour les services de la ville d'Alès, la société **GMK Cars 30**, représentée par Monsieur Guilhem ARFOUNI en sa qualité de gérant – 715 chemin de La Plaine – 30340 Salindres, pour un montant de la décomposition du prix global et forfaitaire de 17 493,76 € HT (dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-treize euros et soixante-seize centimes hors taxes) incluant 393,76 € HT (trois cent quatre-vingt-treize euros et soixante-seize centimes hors taxes) de frais d'immatriculation et de carte grise soit 17 513,76 € TTC (dix-sept mille cinq cent treize euros et soixante-seize toutes taxes comprises).

### ARTICLE 2 :

Le délai de livraison des véhicules d'occasion, au titre des lots 1 et 2, est de 2 mois à compter de la date de notification du marché.

### ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



*La présente décision, à supposer que celle-ci laisse grise, pour faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Maire de la Ville d'Alès, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expressa ou implicite, pourra elle-même être déferée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informaticque "Télécourrois citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*